



Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Point 9 de l'ordre du jour	IOPC/NOV24/9/1	
Date	20 septembre 2024	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A29	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC83	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA21	●

BUDGETS POUR 2025 ET CALCUL DES CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL

Note de l'Administrateur

Résumé :	Présentation des projets de budget administratif pour 2025, accompagnés des observations de l'Administrateur, pour le Fonds de 1992 et le Fonds complémentaire.
Mesures à prendre :	<u>Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Introduction

- 1.1 L'Administrateur a établi les projets de budget administratif pour 2025 concernant le Fonds de 1992 et le Fonds complémentaire. Ces budgets, accompagnés des observations de l'Administrateur, figurent dans les documents IOPC/NOV24/9/1/1 (Fonds de 1992) et IOPC/NOV24/9/1/2 (Fonds complémentaire).
- 1.2 Il est examiné, dans ces documents, la question des contributions de 2024 pour chaque fonds général.

2 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.